

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, Patrick REYJAL, DE VRIES-MEIJER Margaretha, PEZEYRE Valérie, GRANGER Sarah, CHATARD François, FORTIN Gabriel, PEYROUNY Bernadette.

Absents excusés : REIX Christophe, PAYEN Magali

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 février 2024 approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Signature bail logement au-dessus de la mairie.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

1/ Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par un vote sur les zones d'accélération définies sur le territoire de la commune pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, conformément aux dispositions légales demandant aux communes de les identifier sur leur territoire.

Il est proposé aux Communes de retenir en priorité des terrains faisant consensus pour développer les Energies Renouvelables, à savoir les terrains déjà artificialisés englobant : les parkings de plus de 500 m², les grandes toitures, les friches identifiées, les projets connus sur lesquels votre commune aurait déjà émis un avis favorable.

La commune étant essentiellement agricole, il est nécessaire de préserver les terrains agricoles.

Des zones, étudiées par le conseil municipal, ont été soumises à une consultation publique du 17 novembre 2023 au 1^{er} décembre 2023. Un projet d'agro-photovoltaïques a été signalé en date du 29 novembre 2023. Cependant, il se situe dans une zone très proche d'un hameau. Il est de grande envergure, et tout proche d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). De plus, même s'il n'est pas dans une zone classée, il est à vue d'une zone classée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de privilégier les grandes toitures des bâtiments agricoles et/ou professionnels existants ou à venir comme des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune et de ne pas intégrer les parcelles concernant l'agro-photovoltaïques.

2/ Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 210.62 € au titre de l'année 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Le Conseil municipal opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés.

3/ Modification des statuts de la FDEE 19

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que les statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze ont été modifiés.

Il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

4/ Adhésion à la compétence « système d'information géographique » propose par la FDEE19.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que la FDEE 19 assure pour le compte des collectivités différentes missions. Une plateforme va être mise en place afin de pouvoir consulter les données en lien avec les différentes compétences.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à la plateforme et désigne comme référents Monsieur Francis DELORT, maire et Madame Céline, agent.

5/ Prime pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime pouvoir d'achat à la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

6/ Prescription caution

Monsieur le Maire informe con Conseil Municipal que des cautions n'ont jamais été restituées. Il y a désormais prescription.

Par conséquent, le remboursement de ces cautions est frappé de prescription. Il convient donc de prendre une délibération pour acquiescer ces recettes.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

7/ Signature bail – logement mairie

Le logement sera loué à Madame Océane BUGEAUD et Monsieur Anthony LAFU pour un montant de 350.00 € /mois.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

7/ Vote des Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices, au titre de l'année 2024.

Au vu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.74 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 62.52 %
- Taxe d'habitation : 14.19 %

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/Questions diverses.

- **Elagage** : présentation devis entreprise LASCAUX pour élagage éventuel des bords de route.
- **Chemin rural** : débordement des débris de taille de végétaux, par Monsieur PICHON, qui empiètent de plus en plus sur le chemin communal qui traverse son terrain.

La séance est levée à 22H00.

A Saint-Eloy-Les-Tuilleries, le 18 mars 2024

Le Secrétaire de séance,

Patrick REYJAL



Le Maire,



Francis DELORT

